



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 060/2024
SÉANCE N° 3 DU 21 MAI 2024

APPROBATION DU CONTRAT DE MANDAT ENTRE LAVAL AGGLOMÉRATION ET LAVAL MAYENNE AMÉNAGEMENTS (LMA) POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR LA RÉHABILITATION D'UNE HALLE SNCF AFIN D'ACCUEILLIR LES ACTIVITÉS DU 6/4

À la date mentionnée ci-dessus, le conseil communautaire, légalement convoqué le 15 mai 2024, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures, à l'hôtel communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault, Président.

Étaient présents

Sébastien Destais, Christian Lefort, Anthony Roullier, Gwenaël Poisson, Fabienne Le Ridou, Jean-Marc Coignard, Damien Richard, Loïc Broussey, Patrick Péniguel, Jocelyne Richard, Jean-Bernard Morel, Jérôme Allaire (jusqu'à 19 h 49), Jean-Louis Deulofeu, Isabelle Fougeray, Hervé Lhotellier, Florian Bercault, Isabelle Eymon, Patrice Morin, Antoine Caplan, Camille Pétron, Éric Paris, Béatrice Ferron, Geoffrey Begon, Caroline Garnier (à partir de 18 h 39), Bruno Fléchar, Nadège Davoust, Céline Loiseau, Guillaume Agostino, Marjorie François (à partir de 18 h 25), Catherine Roy, Marie-Laure Le Mée Clavreul, Kamel Ogbi, Christine Droguet, Didier Pillon (jusqu'à 19 h 51), Samia Soultani, Marie-Cécile Clavreul, Chantal Grandière (jusqu'à 20 h 19), Pierrick Guesné, François Berrou, Nicole Bouillon, Jean-Pierre Thiot (à partir de 18 h 59), Bernard Bourgeois, Sylvie Vielle, Guy Toquet, Christine Dubois (à partir de 18 h 15 et jusqu'à 20 h 55), Julien Brocaïl (jusqu'à 19 h 21), Gérard Travers, Vincent Paillard (jusqu'à 19 h 25), Mickaël Marquet (à partir de 18 h 33), Éric Morand (jusqu'à 20 h 22), Fabien Robin, Yannick Borde (à partir de 18 h 17), Pierre Besançon (à partir de 18 h 17), Christelle Alexandre (à partir de 18 h 15), Louis Michel, Marcel Blanchet (à partir de 18 h 20), Olivier Barré (à partir de 18 h 32) et Michel Rocherullé (jusqu'à 20 h 07).

Étaient absents ou excusés

Annette Chesnel, Nicolas Deulofeu, Dominique Gallacier.

Étaient représentés

Bruno Bertier a donné pouvoir à Camille Pétron, Marie Boisgontier a donné pouvoir à Bruno Fléchar, Lucie Chauvelier a donné pouvoir à Céline Loiseau, Georges Poirier a donné pouvoir à Antoine Caplan, Georges Hoyaux a donné pouvoir à Catherine Roy, Paul Le Gal-Huamé a donné pouvoir à Christine Droguet, Sébastien Buron a donné pouvoir à Marie-Laure Le Mée Clavreul, Noémie Coquereau a donné pouvoir à Isabelle Eymon, Didier Pillon a donné pouvoir à Samia Soultani (à partir de 19 h 51), James Charbonnier a donné pouvoir à Chantal Grandière (jusqu'à 20 h 19), Vincent D'Agostino a donné pouvoir à Pierrick Guesné, Chantal Grandière a donné pouvoir à Marie-Cécile Clavreul (à partir de 20 h 19), Anne-Marie Janvier a donné pouvoir à Jean-Pierre Thiot (à partir de 18 h 59), Christine Dubois a donné pouvoir à Nadège Davoust (à partir de 20 h 55), Julien Brocaïl a donné pouvoir à Patrice Morin (à partir de 19 h 21), Vincent Paillard a donné pouvoir à Gérard Travers (à partir de 19 h 25), Éric Morand a donné pouvoir à Mickaël Marquet (à partir de 20 h 22), David Cardoso a donné pouvoir à Jérôme Allaire (jusqu'à 19 h 49), Corinne Segretain a donné pouvoir à Christelle Alexandre, Michel Paillard a donné pouvoir à Florian Bercault.

Céline Loiseau et Christian Lefort ont été désignés secrétaires de séance.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 23 mai 2024.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 6 MAI 2024

APPROBATION DU CONTRAT DE MANDAT ENTRE LAVAL AGGLOMÉRATION ET LAVAL MAYENNE AMÉNAGEMENTS (LMA) POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR LA RÉHABILITATION D'UNE HALLE SNCF AFIN D'ACCUEILLIR LES ACTIVITÉS DU 6/4

Rapporteur : Bruno Flécharde

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L5211-1,

Vu le budget primitif 2024 voté le 18 décembre 2023,

Considérant que l'association Poc Pok a obtenu le label Scènes de Musiques Actuelles (SMAC) par le ministère de la Culture en 2015,

Que le bâtiment actuel ne correspond plus aux normes exigées par le cahier des charges imposé par ce label,

Que Laval Agglomération a inscrit au budget 2024 le montant de 120 000 € (TTC) pour définir le projet du futur lieu d'aménagement de Poc Pok,

Que Laval Mayenne Aménagements (LMA) a été sollicité pour définir ce projet,

Que le lieu retenu étant l'ancienne halle SNCF,

Qu'il est nécessaire d'établir un mandat de maîtrise d'ouvrage entre Laval Mayenne Aménagements et Laval Agglomération définissant l'étude de faisabilité,

Considérant le projet de contrat de mandat joint en annexe,

Après avis de la commission culture,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Le conseil communautaire approuve le mandat de maîtrise d'ouvrage entre Laval Mayenne Aménagements et Laval Agglomération.

Article 2

Le Président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 3

Le Président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité. Florian Bercault en sa qualité de Président du conseil d'administration, Bruno Bertier, Georges Poirier, Vincent d'Agostino, Christine Dubois, François Berrou, Nicole Bouillon, Isabelle Eymon, Louis Michel, Samia Sultani et Camille Pétron en leur qualité d'administrateurs de la SEM Laval Mayenne aménagements, ont quitté la séance et n'ont pas pris part au vote.

Signé : Le Président,

Florian Bercault